

Recommendation 5

Since it considers the RDIA program's adaptation to regional economic structures essential, the Sub-committee recommends that DREE broaden RDIA eligibility criteria and improve the terms and conditions for payment of grants so as to take account of the needs of firms and of the various economic sectors.

OTHER MEANS OF ASSISTING BUSINESSES

7. Assistance to private businesses has proved to be a pillar of the regional development strategy. Several witnesses therefore proposed that DREE increase its assistance to businesses. Witnesses stressed that businesses located in underprivileged regions are hindered by financing problems and that, in some cases, it would help them to have easier access to consulting services. Witnesses' opinions were mixed on another regional development incentive, the special investment tax credit. Without making any specific recommendations, the Sub-committee invites DREE to reflect on new measures that would intensify the fight against regional disparities. It would be appropriate for DREE to conduct a systematic evaluation of the impact of the special investment tax credit and make a careful examination of the financial situation of small and medium-size businesses located in economically depressed areas.

CANADA-QUEBEC GENERAL DEVELOPMENT AGREEMENT AND AUXILIARY AGREEMENTS

8. As mentioned in paragraph 3, the agreements involving the Canadian and Quebec governments were the subject of much criticism. Although witnesses and members of the Sub-committee recognized that both governments have certain responsibilities in the field of economic development, they consider DREE as an essential tool for regional economic expansion. The Sub-committee is of the opinion that, within its constitutional jurisdiction, the Government of Canada could step up certain activities that might help improve the economic infrastructures of a number of regions. The members of the Sub-committee have concluded that the lack of community and industrial airports, the lack of an adequate railway system and the lack of a distribution network for natural gas have handicapped the economic development of particularly remote regions. In other cases, the economic fabric of a region could be improved by construction and renovation programs of fishing harbours and of ports conducive to commerce, fishing and tourism; or by a research and development program in activities peculiar to each regional economy. It would therefore be desirable that DREE initiate suggestions to the federal departments concerned with respect to the necessary infrastructures; and if needed, DREE could participate financially in the realization of these projects.

Recommendation 6

The Sub-committee recommends that, by insisting on the areas of jurisdiction of the Government of Canada, DREE continue to ensure that all regions are provided with the

Recommandation 5

Considérant essentielle l'adaptation du programme LSDR aux structures économiques régionales, le Sous-comité recommande au MEER d'élargir les critères d'admissibilité à la LSDR et d'améliorer les modes d'attribution des subventions pour tenir compte des besoins des entreprises et des différents secteurs économiques.

AUTRES MOYENS D'ASSISTANCE AUX ENTREPRISES

7. L'aide aux entreprises privées s'avère un pilier d'une stratégie de développement régional. Plusieurs témoins ont donc proposé que le MEER accentue son aide aux entreprises. On souligne que les entreprises situées dans les régions défavorisées sont aux prises avec des problèmes de financement et que parfois il serait avantageux qu'elles aient plus facilement accès à des services d'experts-conseils. Au sujet du crédit d'impôt spécial à l'investissement, les témoins émettent des opinions partagées quant à la pertinence de cette mesure incitative pour le développement régional. Sans formuler de recommandations précises, le Sous-comité invite le MEER à réfléchir sur de nouvelles mesures qui intensifieraient la lutte aux disparités régionales. Il serait approprié que le MEER procède à une évaluation systématique de l'impact du crédit d'impôt spécial à l'investissement, et qu'il examine de façon attentive la situation financière des petites et moyennes entreprises situées dans les régions économiquement faibles.

L'ENTENTE CADRE CANADA-QUÉBEC ET LES ENTENTES AUXILIAIRES

8. Comme il a été mentionné au paragraphe 3, les ententes impliquant le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Québec ont fait l'objet de nombreuses critiques. Bien que les témoins et les membres du Sous-comité reconnaissent que les deux gouvernements possèdent certaines responsabilités en matière de développement économique, ils considèrent le MEER comme un outil essentiel à l'expansion économique régionale. Le Sous-comité est d'avis que le gouvernement du Canada pourrait dans les limites de ses compétences constitutionnelles accentuer certaines activités qui permettraient d'améliorer les infrastructures économique de plusieurs régions. Les membres du Sous-comité ont constaté que l'absence d'aéroports communautaires et industriels, d'un système ferroviaire adéquat et d'un réseau de distribution du gaz naturel handicapent le développement économique des régions particulièrement éloignées. Dans d'autres cas, le tissu économique d'une région pourrait être amélioré par un programme de construction et de rénovation des havres de pêches et des structures portuaires à vocation multiple (commerce, pêches, tourisme), ou encore par un programme de recherche et développement dans un secteur d'activités propres à chaque économie régionale. Il serait donc souhaitable que le MEER prenne l'initiative de suggérer aux ministères fédéraux concernés les travaux d'infrastructures nécessaires; et le cas échéant, le MEER pourrait participer financièrement à la réalisation de ces projets.

Recommandation 6

Le Sous-comité recommande que le MEER, en insistant sur les domaines de compétences du gouvernement du Canada, continue de veiller à ce que toutes les régions soient dotées